Association Paul et Liliane GUINOT 24-26 Boulevard Chastenet de Gery 94800 Villejuif cedex

Fait le 16/02/22 à Villejuif

Monsieur Le juge,

Veuillez trouver ci-joint le rapport social concernant la situation de Monsieur Mohammed NABI.

Nous espérons que vous puissiez prendre en compte sa situation actuelle afin de lui accorder le plus rapidement possible son titre de séjour, pour enfin lui permettre de vivre dignement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le juge en l'assurance de nos salutations respectueuses.

E.MOREL

CESF

ASSOCIATION PAUL GUINOT
Pour les Aveugles et les Metveyants
Recensus d'utilité publique
24-26 Bd Chastenet de Géry
94814 VILLEJUIF CEDEX
TAL 01 46 78 01 00

Control and the Property of th



RAPPORT SOCIAL CONCERNANT

Monsieur Mohammed NABI

Monsieur Mohammed NABI est stagiaire de la formation professionnelle à l'ESRP de Paul et Liliane GUINOT depuis aout 2020. Il est en deuxième année de développeur web et web mobile.

Monsieur NABI est en situation de cécité depuis 2012, ce qui a entrainé un licenciement de son poste d'enseignant en langue française. N'ayant aucune possibilité de prise en charge adaptées à sa pathologie qu'elles soient médicales, rééducatives et professionnelles, ce dernier décide de se faire soigner en France en janvier 2014.

En 2016, Monsieur NABI a intégré l'IJA pour avoir un accompagnement global (outils de compensation, instructeur en locomotion...). En 2017, il va intégrer le centre de rééducation de soins de suite et de réadaptation du centre André Mathis pendant 4 mois pour lui permettre d'apprendre des techniques pour compenser sa cécité et ainsi gagner en autonomie. Son projet professionnel se dessinant, il fait le choix de s'orienter vers l'informatique en tant que développeur de logiciels. Pour mener à bien son projet professionnel, il intègre l'AVH en 2019 pour une formation de technicien assistant en informatique.

La situation financière et sociale de Monsieur NABI est très précaire. En effet, dès son arrivé en France, il a résidé dans un CHRS pendant une durée de 5 ans. Cette période a été très compliqué à vivre pour lui, d'autant plus qu'il était le seul non-voyant. Il a tout de même réussi à s'adapter et a même donné des cours de français au sein du CHRS ainsi que pour le secours catholique.

Comme répété en 2017, la Préfecture de Toulouse lui refuse de nouveau son titre de séjour mention Vie Privée Familiale. La situation de Monsieur NABI est de plus en plus difficile, en effet, depuis l'expiration de sa carte de séjour soit depuis mai 2019, l'ensemble de ses droits sont coupés soit son droit à l'allocation adulte handicapé, l'allocation logement ainsi que la rémunération de son stage.

Cette autonomie gagnée est actuellement menacé, en effet, il risque d'être expulsé de son logement, bien que de bonne foi, il ne plus payer ses charges et subvenir à ses besoins primaires.

Monsieur NABI a toujours fait en sorte de palier à son handicap en sollicitant différents professionnels (avocat, référent CHRS, associations ...). Aujourd'hui, démuni, il m'interpelle et exprime un cri d'alerte. Sans délivrance de son titre de séjour, il ne peut continuer sa formation.

ASSOCIATION PAUL GUINOT
Pour les Aveugles et les Metveyants
Plesentiue d'utilité publique
24-26 Bd. Chaeteriet de Géry
94814 VILLEJUIF CEDEX
Tél: 01 46 78 01 00

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE